



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°3

Date de la réunion : mercredi 23 avril 2025

Lieu : Siège social du District de Football de Seine-Maritime

Membres présents : Mrs. Daniel BECQUET ; Gérard BOULENGER ; Guillaume DOUTRELEAU, Arnaud DUBUC ; Nicolas DUHAMEL ; Thierry LEDOUX ; Jean-Louis MAURICE, José SISNIÉGA-SAIZ.

Membres excusés : MM. Jean-Yves JULIEN, membre du Comité Directeur.

Invités : -

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Christian LEFEBVRE, au mois de février 2025. Il était :

- ☞ Président de la commission C. D. T. I. S.
- ☞ Secrétaire de la commission C. R. T. I. S.
- ☞ Référent éclairage de la F. F. F. pour la région Normandie.
- ☞ Ancien arbitre du District des Vallées.

Les membres de la commission présentent leurs condoléances à sa famille en ces moments difficiles.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **déla** de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



Le comité directeur a désigné M. Thierry LECOURT, comme Président de la C. D. T. I. S. (P.V. N° 17 du Comité Directeur du 18 avril 2025).

Le bureau est constitué :

- ☞ Président : Thierry LECOURT
- ☞ Vice-Président : Nicolas DUHAMEL
- ☞ Secrétaire : Thierry LEDOUX

§§§§§§

Démission de M. Didier LEMARIÉ : Les membres de la commission le remercie pour le travail accompli pendant toutes ces années. Ils lui souhaitent la santé pour lui et ses proches, et surtout de bien profiter de la retraite.

§§§§§§

Adoption des procès-verbaux.

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 2 du 14 novembre 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Condoléances :

La commission adresse également ses condoléances à la famille du Football pour ceux qui nous ont quittés dernièrement.

§§§§§§

☞ **La commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 mètres, sous la barre transversale) est vérifiée dans tous les cas de contrôle quinquennaux et ou décennaux.**

☞ **Elle rappelle que cette vérification doit être faite par les clubs ou par les propriétaires, tout le long de la saison.**

☞ **La commission rappelle que, si présence de bancs de touche, la zone technique doit être tracée dans toutes les catégories de T1 à T7 et FOOT A8.**

☞ **Zone de sécurité : cette zone est de 2,50 mètres entre la ligne de touche et le 1^{er} obstacle, et cette zone est incompressible.**

§§§§§§



Classement des terrains :

AMFREVILLE LA MI-VOIE : stade Robert TALBOT, NNI 76 005 0101.

- ☞ N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.
- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.
- ☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

BEUZEVILLE : stade municipal, NNI 76 092 0101.

- ☞ N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.
- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.
- ☞ N.C. Voir les fixations dangereuses des buts.
- ☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI 76 108 0103.

- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.
- ☞ Il est proposé en niveau T5 jusqu'au 14/01/2035, dossier transmis à la L.F.N.

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI 76 108 0104.

- ☞ Il est proposé en niveau A8 jusqu'au 14/01/2035, dossier transmis à la L.F.N.

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI 76 108 0105.

- ☞ Il est proposé en niveau A8 jusqu'au 14/01/2035, dossier transmis à la L.F.N.

BRETTEVILLE DU GRAND CAUX : stade municipal, NNI 76 143 0101.

- ☞ N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.
- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.
- ☞ Les bancs de touche joueurs doivent être implantés à 5m de chaque côté de la ligne médiane, et à 2,5m minimum de la ligne de touche.
- ☞ Les buts rabattables A8, sont en mauvais état d'entretien (rouille).
- ☞ Aucune compétition officielle ne peut avoir lieu sur cette installation.
- ☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

CRIQUETOT-L'ESNEVAL : stade municipal NNI 76 196 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T5 jusqu'au 10/12/2034, dossier transmis à la L.F.N.

CROIXMARE : stade municipal, NNI 76 203 0102.

- ☞ Il est proposé en niveau T7 jusqu'au 14/01/2035, dossier transmis à la L.F.N.

JUMIÈGES : stade Georges BOUTARD, NNI 76 378 0102.

- ☞ Il est proposé en niveau A8 jusqu'au 14/10/2034, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade PELÉ 1, NNI 76 351 2101.

- ☞ Il est proposé en niveau T3, dossier transmis à la F.F.F.

LE HAVRE : stade PELÉ 2, NNI 76 351 2102.

- ☞ N.C. les 4 poteaux de coin à repositionner.
- ☞ Il est proposé en niveau T7 SYN jusqu'au 12/05/2025, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade PELÉ 3, NNI 76 351 2103.

- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.
- ☞ Il est proposé en niveau T6 jusqu'au 12/11/2034, dossier transmis à la L.F.N.



LE HAVRE : stade Jacques PERCEPIED, NNI 76 351 0601.

☞ **N.C. Hauteur des buts inférieure à 2,44 mètres.**

☞ Il est proposé en niveau T5 SYN jusqu'au 14/10/2034, dossier transmis à la L.F.N.

LE MESNIL RÉAUME : stade municipal, NNI 76 435 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6 jusqu'au 12/11/2034, dossier transmis à la L.F.N.

LES GRANDES VENTES : stade des hôtelets, NNI 76 321 0101.

☞ **N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.**

☞ **N.C. des bancs de touche n'est pas hors d'atteinte du public (1 mètre).**

☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

SAINT AUBIN les ELBEUF : stade André ROUSSEL, NNI 76 561 0102.

☞ Test in situ du 20/08/2024.

☞ Il est proposé en niveau T5 SYN jusqu'au 29/08/2034, dossier transmis à la L.F.N.

SENNEVILLE SUR FÉCAMP : stade Alexandre LEGRAIN, NNI 76 670 0101.

☞ **N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.**

☞ **N.C. La main courante n'est pas totalement fermée.**

☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

SOMMERY : stade Maurice BÉNARD, NNI 76 678 0102.

☞ Il est proposé en niveau T5 jusqu'au 14/10/2034., dossier transmis à la L.F.N.

VARENGEVILLE SUR MER : stade Jean BUREL, NNI 76 720 0101.

☞ **N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.**

☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.

§§§§§§

Demande d'avis préalable :

ESLETTE : stade des lilas, NNI 76 450 0101.

☞ Revoir le projet avec des dimensions minimum suivantes :

Vestiaires joueurs à 20 m², hors douches et sanitaires.

Vestiaire arbitre à 8 m², hors douche et sanitaire.

ÉTOUTTEVILLE : stade des pommiers, NNI 76 253 0101.

☞ Revoir le projet avec des dimensions minimum suivantes :

Vestiaires joueurs à 20 m², hors douches et sanitaires.

Vestiaire arbitre à 8 m², hors douche et sanitaire.

☞ Elle conseille de réaliser 4 vestiaires au lieu de 3 prévus et de modifier les 2 petits vestiaires arbitres en créant une ouverture supplémentaire vers l'extérieur et en supprimant les portes de communication intérieures.

☞ Courrier de la Mairie du 13/01/2025 et du nouveau plan.

☞ Avis favorable pour un futur classement en T5.

☞ **GONFREVILLE L'ORCHER** : complexe Maurice BAQUET, NNI 76 305 0101.

☞ Mail de Mme. QUESNOT.



☞ La C.R.T.I.S. demande l'avis préalable complété, signé et accompagnée des pièces et plans à transmettre.

LA LONDE : stade André TRÉPAGNY, NNI 76 391 0101

☞ Avis favorable pour un futur classement en T5 syn.

LA NEUVILLE CHANT D'OISEL : stade municipal, NNI 76 464 0101.

☞ Demande d'avis préalable pour l'éclairage en E6

☞ **Avis défavorable**

☞ Une demande de classement de l'installation doit être transmise au D.F.S.M.

LE MESNIL-ESNARD : Stade Stanislas BILIK, NNI 76 429 0101.

☞ Demande d'avis préalable en T3

☞ Dossier transmis à la F.F.F.

ROLLEVILLE : complexe sportif Charles GERVAIS, NNI 76 534 0101.

☞ Avis favorable pour un futur classement en T5.

SAINT AUBIN SUR SCIE : stade Jean DASNIAS, NNI 76 565 0101.

☞ Mail de M. MÉRÉLO, demande l'installation d'un bungalow.

☞ La C.R.T.I.S. demande l'avis de la collectivité, sur laquelle est situé l'installation, lui soit transmis avec un P.V. de la commission de sécurité relatif à cet aménagement.

§§§§§§

Retrait de classement :

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur ces installations.

(Pas de club et pas d'utilisation terrain)

ARELAUNE en SEINE : stade municipal, NNI 76 401 0201.

AUZEBOSC : stade municipal, NNI 76 043 0101.

BAROMESNIL : stade municipal, NNI 76 058 0101.

BIHOREL : complexe sportif de l'hippodrome, NNI 76 095 1008.

BLAINVILLE-CREVEON : stade municipal, NNI 76 100 0101.

BRACHY : stade municipal, NNI 76 136 0101.

BRÉMONTIER-MERVAL : stade municipal, NNI 76 142 0101.

BRÉMONTIER-MERVAL : stade du lycée agricole, NNI 76 142 0201.

CAMPNEUSEVILLE : stade municipal, NNI 76 154 8101.

CANTELEU : stade Jean SOUDAIS, NNI 76 922 0101.

CLIPONVILLE : stade municipal, NNI 76 182 0101.

DUCLAIR : stade des fontaines, NNI 76 222 0201.

ELBEUF : parc des sports Saint Cyr, NNI 76 231 0201.

ÉLETOT : stade municipal, NNI 76 232 0101.

FONTAINE le BOURG : stade Mario VIOLI, NNI 76 271 0101.

FRÉNEUSE : stade T. & C. DESCHAMPS, NNI 76 282 0101.

FRÉNEUSE : stade municipal, NNI 76 282 0102.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



GODERVILLE : stade du collège André GIDE, NNI 76 302 0201.
GRAINVILLE la TEINTURIÈRE : stade des peupliers, NNI 76 315 0101.
GRÉMONVILLE : stade municipal, NNI 76 325 0101.
HAUDRICOURT : stade municipal, NNI 76 344 0101.
HAUSSEZ : stade blanc BATON, NNI 76 345 0101.
HÉNOUVILLE : stade municipal, NNI 76 354 0101.
LE BOCASSE : stade municipal, NNI 76 105 0101.
LE HOULME : stade du C.E.S., NNI 76 366 0102.
LE TORP-MESNIL : stade municipal, NNI 76 699 0101.
LIMPIVILLE : stade municipal, NNI 76 386 0101.
NESLE-NORMANDEUSE : stade Amédée DUPONCHEL, NNI 76 646 0101.
NEUFMARCHÉ : stade municipal, NNI 76 463 0101.
NOTRE DAME DE BLIQUETUIT : stade municipal, NNI 76 473 0101.
OCTEVILLE SUR MER : stade Pierre LEPRÉVOST, NNI 76 481 0102.
RIVES en SEINE : stade municipal, NNI 76 164 0201.
ROUXMESNIL-BOUTEILLES : complexe sportif Charles LEFEBVRE, NNI 76 545 0101.
ROYVILLE : stade municipal, NNI 76 546 0101.
SAINT AUBIN les ELBEUF : stade Jules LADOUMÈGUE, NNI 76 561 0201.
SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY : stade François MALTERRE, NNI 76 575 0301.
SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY : stade J. FITTON, NNI 76 575 0501.
SAINT EUSTACHE LA FÔRET : stade municipal, NNI 76 576 0101.
SAINT EUSTACHE LA FÔRET : stade municipal, NNI 76 576 0102.
SAINT GEORGES sur FONTAINE : stade René NORMAND, NNI 76 580 0101.
SAINT MARTIN DU BEC : stade de l'amitié, NNI 76 615 0101.
SAINT PIERRE de BÉNOUVILLE : stade municipal, NNI 76 632 0101.
SAINTE COLOMBE : stade municipal, NNI 76 569 0101.
SAUSSEUZEMARE en CAUX : stade municipal, NNI 76 669 0101.
THIÉTRVILLE : stade municipal, NNI 76 689 0101.
VIEUX ROUEN SUR BRESLE : stade municipal, NNI 76 739 0101.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

ROUEN : stade Jacques ANQUETIL, NNI 76 540 0701.

- ☞ **N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.**
- ☞ **Minimum requis non possible pour la largeur de l'aire de jeu (45 mètres).**

§§§§§§



Éclairage:

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI 76 108 0101.

- ☞ Éclairage moyen : 343 lux U1H : 0,42 U2H : 0,61
- ☞ Il est proposé en niveau E6 jusqu'au 10/12/2026.

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI 76 108 0102.

- ☞ Éclairage moyen : 89 lux U1H : **0,15** U2H : **0,38**
- ☞ Il est proposé en niveau E Entraînement jusqu'au 10/12/2025.

GONFREVILLE L'ORCHER : complexe Maurice BAQUET, NNI 76 305 0101.

- ☞ Éclairage moyen : 503 lux U1H : 0,68 U2H : 0,82
- ☞ Il est proposé en niveau E4 jusqu'au 12/11/2026.

LE HAVRE : stade PELÉ 1, NNI 76 351 2101.

- ☞ Éclairage moyen : 490 lux U1H : 0,57 U2H : 0,75
- ☞ Il est proposé en niveau E4 jusqu'au 12/11/2026.

LE HAVRE : stade PELÉ 2, NNI 76 351 2102.

- ☞ Éclairage moyen : 285 lux U1H : **0,32** U2H : **0,43**
- ☞ Il est proposé en niveau E7 jusqu'au 12/11/2026.

PISSY-PÔVILLE : salle multisports NNI 76 503 9901.

- ☞ Éclairage moyen : 501 lux U1H : 0,50 U2H : 0,68
- ☞ Il est proposé en niveau E Futsal3.

SAINT AUBIN SUR SCIE : stade Jean DASNIAS, NNI 76 565 0101.

- ☞ Éclairage moyen : 552 lux U1H : 0,55 U2H : 0,76
- ☞ Il est proposé en niveau E7 jusqu'au 12/11/2025.

TERRES DE CAUX : stade Fauville en Caux, NNI 76 258 0102.

- ☞ Éclairage moyen : 102 lux U1H : 0,31 U2H : 0,55
- ☞ Il est proposé en niveau E7 jusqu'au 14/01/2029.

§§§§§§

Rapports de délégués de matchs :

Des courriers sont envoyés en mairie pour :

DÉVILLE LES ROUEN : stade Louis BLÉRIOT, NNI 76 216 0101.

- ☞ **Mauvaise fixation des 3 bancs de touche.**

GONFREVILLE L'ORCHER : complexe Maurice BAQUET, NNI 76 305 0101.

- ☞ Absence de traçage de la zone technique.

LE HAVRE : complexe sportif Youri GARGARINE, NNI 76 351 2001.

- ☞ Des ampoules sont grillées sur 2 pylônes différents.

§§§§§§



Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doit se dérouler sur un terrain classé.

Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.

Prochaine réunion, le 14 mai 2025 à 14h00, lieu a déterminé.

**Le Président de la
commission
M. LECOURT Thierry**



**Le Secrétaire
M. LEDOUX Thierry**

